

**ARRÊTÉ N° ARR_2023_1534_AIDES AUX PERMIS DE CONDUIRE -
NOVEMBRE 2023**

Service : PAT - DECVA - SPORTS JEUNESSE ANIMATION

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU La délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental n° CP_2016_069 du 29 février 2016,
- VU La délibération du Conseil Départemental n° CD_2022_085 du 16 décembre 2022,
- VU Le règlement départemental 2019 des aides individuelles à l'autonomie,
- VU L'arrêté en vigueur portant délégation de signature à Mme TREBOZ, Directrice Générale des Services du Département,

ARRÊTE

- ARTICLE 1 Il a été procédé à l'instruction des demandes d'aide au permis de conduire déposées par les bénéficiaires au titre du mois de novembre 2023 selon les modalités du règlement départemental adopté en la matière.
Le nombre total de bénéficiaires s'élève à 20.
- ARTICLE 2 Le montant total des crédits mobilisés se monte à 3 885 €, répartis entre les bénéficiaires selon le tableau joint en annexe au présent arrêté.

Signature de l'arrêté

AIDES AUX PERMIS DE CONDUIRE - C

ID : 039-223900010-20231206-ARR_2023_1534-AR

Répartition globale n°11 - novembre 2023

Ville AUTO ECOLE	Nom AUTO ECOLE	montant des aides accordées	nombre de bénéficiaires
CHAUSSIN	ALLURE 2000	225 €	1
DOLE	CARD HORIZON	225 €	1
	ECOLE DE CONDUITE CAMPUS	150 €	1
	FORMULE 1 ECOLE DE CONDUITE	60 €	1
LONS LE SAUNIER	AUTO ECOLE BENOÎT	825 €	4
	AUTO ECOLE BOUQUET	225 €	1
	ECL ECOLE DE CONDUITE LEDONIENNE	150 €	1
	LEDO FORMATION	225 €	1
	Maison Commune - COULEURS MOBILES	150 €	1
SAINT CLAUDE	AUTO ECOLE ABC CONDUITE	675 €	3
	AUTO ECOLE HAUT JURA (Hauts de Bienne, Saint Claude)	525 €	3
	AUTO-ECOLE PEDROLETTI - C.CAVALLI	225 €	1
SALINS-LES-BAINS	AUTO ECOLE BULLY	225 €	1
TOTAL		3 885 €	20